



**PREFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°85-2024-185

PUBLIÉ LE 22 OCTOBRE 2024

# Sommaire

## Centre Hospitalier Georges Mazurelle /

85-2024-10-17-00010 - Décision n°2024/2111 Décision portant délégation de signature aux agents du service des usagers. (3 pages)	Page 3
85-2024-10-17-00008 - Décision n°2024/2112 portant délégation de signature à Mme Anne PEAN Adjoint des cadres hospitaliers au service des Usagers. (2 pages)	Page 7
85-2024-10-17-00009 - Décision n°2024/2113 Décision portant délégation de signature à Mme Jacinthe DUPONT-BILLON Attachée d'administration hospitalière - Responsable du service des usagers à la Direction des Usagers, des affaires financières, des systèmes d'information et du numérique. (3 pages)	Page 10
85-2024-10-18-00003 - Décision n°2024/2131 Portant délégation de signature à Mme Valérie ROUSSEAU Adjoint des cadres hospitaliers au service des Usagers. (2 pages)	Page 14

Centre Hospitalier Georges Mazurelle

85-2024-10-17-00010

Décision n°2024/2111 Décision portant  
délégation de signature aux agents du service  
des usagers.



**Etablissement Public de Santé Mentale de Vendée**  
Centre Hospitalier Georges Mazurelle

Affaires Générales

Secrétariat : 02 51 09 74 61 – affairesgenerales@ch-mazurelle.fr

Décision n° 2024/2111

**Décision portant délégation de signature  
aux agents du Service des usagers**

**Le Directeur**

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L 6112-2, L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-35,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 11 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Philippe PARET Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Vendée Centre Hospitalier Georges Mazurelle et de l'EHPAD Les Roches à Château Guibert à compter du 18 septembre 2023,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 07 août 2023 portant nomination de Monsieur François-Xavier CORBIN, Directeur des affaires médicales, des affaires générales, des relations territoriales, de la Culture et du Mécénat à l'EPSM de Vendée Georges Mazurelle, Directeur adjoint à l'EPSM de Vendée Georges Mazurelle et à l'EHPAD Les Roches à compter du 1er juillet 2023,
- Vu la décision n° 805/2023 du 7 avril 2023 du 21 avril 2023 d'affectation de Madame Jacinthe DUPONT-BILLON, Attachée d'Administration Hospitalière, en qualité de responsable du service des usagers à compter du 1er avril 2023,
- Considérant le départ en mutation à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 de Madame Corinne JACQ, Directrice adjointe chargée des Affaires Financières, des Usagers, des Systèmes d'Information et du Numérique,
- Vu la note de service n°18-2024 de Philippe PARET, Directeur Général, en date du 21 juin 2024 relative à la gouvernance et l'organisation de la Direction des Affaires Financières, des Usagers, des Systèmes d'information et du Numérique à compter du 1<sup>er</sup> août 2024,
- Vu la décision n°2024/1418 en date du 22 juillet 2024 de Philippe PARET, Directeur général, portant délégation de signature à Monsieur François-Xavier CORBIN, Directeur adjoint chargé par intérim des Usagers à compter du 1<sup>er</sup> août 2024,
- Vu le décret n° 2024-570 du 20 juin 2024 modifiant l'article 44 de la loi n° 2023-1059 du 20 novembre 2023 d'orientation et de programmation du ministère de la justice, actant le transfert des compétences du Juge des Libertés et de la Détention à un Magistrat du siège du Tribunal Judiciaire pour le contrôle des mesures privatives et restrictives de libertés en droit des étrangers et dans le domaine des soins sans consentement.

**décide :**

**Article 1 :** Délégation est donnée à Madame Léa Lallemand, Madame Karine MORISSET, Monsieur Fabien LUYA, Monsieur Raphaël DUPLAT et Madame Marion GRELIER, gestionnaires du service des usagers, en l'absence ou empêchement simultanés du Directeur Général, de Monsieur François-Xavier CORBIN – Directeur adjoint chargé par intérim des Usagers, de Madame Jacinthe DUPONT-BILLON - Attachée d'Administration Hospitalière Responsable du service des usagers, de Madame Anne PEAN - Adjoint des cadres hospitaliers du service des usagers, afin de signer les décisions du Directeur afférentes :

- à l' admission en soins psychiatriques (en cas ou non de péril imminent ou d'urgence),
- à une ré-hospitalisation suite à la réintégration d'un programme de soins,
- à la saisine du Magistrat du siège de Tribunal Judiciaire,

**Article 2 :** Lorsqu'ils useront de la présente délégation, Madame Léa Lallemand, Madame Karine MORISSET, Monsieur Fabien LUYA, Monsieur Raphaël DUPLAT et Madame Marion GRELIER feront précéder leur signature de la mention :

Pour le Directeur, et par délégation,  
(Prénom — NOM) - Adjoint Administratif — services des usagers

**Article 3 :** Cette décision prend effet à compter du 17 octobre 2024. Elle annule et remplace la précédente décision.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 17 octobre 2024

Le Directeur  
Centre Hospitalier Georges Mazurelle  
Le Directeur  
EPSM Vendée  
Philippe PARET

Prénom et Nom	Grade	Mention « Pour le Directeur et par délégation »	Signature
Léa LALLEMAND	Gestionnaire Service des usagers	Pour le Directeur et par délégation	
Karine MORISSET	Gestionnaire Service des usagers	Pour le Directeur et par délégation	
Fabien LUYA	Gestionnaire Service des usagers	Pour le Directeur et par délégation	
Raphaël DUPLAT	Gestionnaire Service des usagers	Pour le Directeur et par délégation	
Marion GRELIER	Gestionnaire Service des Usagers		

#### Diffusion générale

#### Autres destinataires :

- Directeur
- ARS Délégation Territoriale de la Vendée
- Trésorier des Hôpitaux
- Intranet
- Intéressée et dossier de l'intéressée
- Président du Conseil de Surveillance
- RAA
- Equipe de direction élargie

Centre Hospitalier Georges Mazurelle

85-2024-10-17-00008

Décision n°2024/2112 portant délégation de signature à Mme Anne PEAN Adjoint des cadres hospitaliers au service des Usagers.

Décision n° 2024/2112

**Décision portant délégation de signature à Madame Anne PEAN  
Adjoint des cadres hospitaliers au service des Usagers**

**Le Directeur**

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L 6112-2, L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-35,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 11 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Philippe PARET Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Vendée Centre Hospitalier Georges Mazurelle et de l'EHPAD Les Roches à Château Guibert à compter du 18 septembre 2023,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 07 août 2023 portant nomination de Monsieur François-Xavier CORBIN, Directeur des affaires médicales, des affaires générales, des relations territoriales, de la Culture et du Mécénat à l'EPSM de Vendée Georges Mazurelle, Directeur adjoint à l'EPSM de Vendée Georges Mazurelle et à l'EHPAD Les Roches à compter du 1er juillet 2023,
- Vu la décision n° 805/2023 du 7 avril 2023 de l'affectation de Madame Jacinthe DUPONT-BILLON, Attachée d'Administration Hospitalière, en qualité de responsable du service des usagers à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023,
- Considérant le départ en mutation à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 de Madame Corinne JACQ, Directrice adjointe chargée des Affaires Financières, des Usagers, des Systèmes d'Information et du Numérique,
- Vu la note de service n°18-2024 de Philippe PARET, Directeur Général, en date du 21 juin 2024 relative à la gouvernance et l'organisation de la Direction des Affaires Financières, des Usagers, des Systèmes d'information et du Numérique à compter du 1<sup>er</sup> août 2024,
- Vu la décision n°2024/1418 en date du 22 juillet 2024 de Philippe PARET, Directeur général, portant délégation de signature à Monsieur François-Xavier CORBIN, Directeur adjoint chargé par intérim des Usagers à compter du 1<sup>er</sup> août 2024,
- Vu le décret n° 2024-570 du 20 juin 2024 modifiant l'article 44 de la loi n° 2023-1059 du 20 novembre 2023 d'orientation et de programmation du ministère de la justice, actant le transfert des compétences du Juge des Libertés et de la Détention à un Magistrat du siège du Tribunal Judiciaire pour le contrôle des mesures privatives et restrictives de libertés en droit des étrangers et dans le domaine des soins sans consentement.

**décide :**

**Article 1 :** Délégation est donnée à Madame Anne PEAN, Adjoint des cadres Hospitaliers au service des Usagers, en l'absence ou empêchement simultanés du Directeur, de Monsieur François-Xavier CORBIN, Directeur adjoint chargé par intérim des Usagers et de Madame Jacinthe DUPONT-BILLON, Attachée d'Administration Hospitalière Responsable du Service des Usagers, afin de signer :

1. Les correspondances et les documents administratifs courants afférents à l'instruction des affaires relevant du service des usagers, notamment relatifs à la facturation de l'activité hospitalière,
2. Les décisions du Directeur,
  - afférentes à l'admission en soins psychiatriques (en cas ou non de péril imminent ou d'urgence),
  - afférentes à une ré-hospitalisation suite à la réintégration d'un programme de soins,

- maintenant les soins psychiatriques en hospitalisation complète ou en programme de soins,
- autorisant une sortie accompagnée,
- autorisant une sortie non accompagnée d'une durée maximale de 48h,
- autorisant ou modifiant un programme de soins,
- mettant fin à une mesure de soins psychiatriques,
- afférentes au changement de situation d'un patient (soins somatiques ou autres...),
- afférentes à la saisine du Magistrat du siège du Tribunal Judiciaire

3. Les documents afférents aux situations de décès de patients ou résidents.

**Article 2 :** Sont exclus de la présente délégation de signature :

1. Les contrats engageant le Centre Hospitalier Georges Mazurelle, tant vis à vis du personnel de l'Etablissement que de tout organisme extérieur,
2. Les marchés publics,
3. Les documents concernant les autres domaines d'attribution du Directeur Adjoint chargé par intérim des Usagers.

**Article 3 :** Lorsqu'elle usera de la présente délégation, Madame Anne PEAN fera précéder sa signature de la mention :

Pour le Directeur et par délégation,  
Anne PEAN, Adjoint des Cadres Hospitaliers au service des Usagers

**Article 4 :** Cette décision prend effet à compter du 17 octobre 2024. Elle annule et remplace la précédente décision.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 17 octobre 2024

L'adjoint des cadres hospitaliers  
au service des Usagers

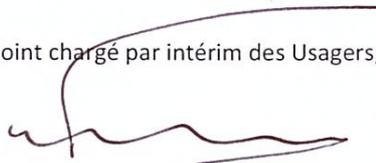
~~Centre Hospitalier Georges Mazurelle  
Le Directeur~~

Anne PEAN



Philippe PARET

Vu, le Directeur Adjoint chargé par intérim des Usagers,



François-Xavier CORBIN

#### Diffusion générale

#### Autres destinataires :

- |  |   |
|--|---|
| - Directeur                                | - Intéressée et dossier de l'intéressée |
| - ARS Délégation Territoriale de la Vendée | - Président du Conseil de Surveillance  |
| - Trésorier des Hôpitaux                   | - RAA                                   |
| - Intranet                                 | - Equipe de direction élargie           |

Centre Hospitalier Georges Mazurelle

85-2024-10-17-00009

Décision n°2024/2113 Décision portant  
délégation de signature à Mme Jacinthe  
DUPONT-BILLON Attachée d'administration  
hospitalière - Responsable du service des usagers  
à la Direction des Usagers, des affaires  
financières, des systèmes d'information et du  
numérique.



**Établissement Public de Santé Mentale de Vendée**  
Centre Hospitalier Georges Mazurelle

Affaires Générales

Secrétariat : 02 51 09 74 61 – affairesgenerales@ch-mazurelle.fr

Décision n° 2024/2113

**Décision portant délégation de signature à Madame Jacinthe DUPONT-BILLON,  
Attachée d'administration hospitalière – Responsable du service des usagers  
à la Direction des usagers, des affaires financières, des systèmes d'information et du numérique**

**Le Directeur**

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L 6112-2, L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-35,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 11 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Philippe PARET Directeur de l'Établissement Public de Santé Mentale de Vendée Centre Hospitalier Georges Mazurelle et de l'EHPAD Les Roches à Château Guibert à compter du 18 septembre 2023,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 07 août 2023 portant nomination de Monsieur François-Xavier CORBIN, Directeur des affaires médicales, des affaires générales, des relations territoriales, de la Culture et du Mécénat à l'EPSM de Vendée Georges Mazurelle, Directeur adjoint à l'EPSM de Vendée Georges Mazurelle et à l'EHPAD Les Roches à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023,
- Vu la décision n°805/2023 du 7 avril 2023 d'affectation de Madame Jacinthe DUPONT-BILLON, Attachée d'Administration Hospitalière, en qualité de responsable du service des usagers à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023,
- Considérant le départ en mutation à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 de Madame Corinne JACQ, Directrice adjointe chargée des Affaires Financières, des Usagers, des Systèmes d'Information et du Numérique,
- Vu la note de service n°18-2024 de Philippe PARET, Directeur Général, en date du 21 juin 2024 relative à la gouvernance et l'organisation de la Direction des Affaires Financières, des Usagers, des Systèmes d'information et du Numérique à compter du 1<sup>er</sup> août 2024,
- Vu la décision n°2024/1418 en date du 22 juillet 2024 de Philippe PARET, Directeur général, portant délégation de signature à Monsieur François-Xavier CORBIN, Directeur adjoint chargé par intérim des Usagers à compter du 1<sup>er</sup> août 2024,
- Vu le décret n° 2024-570 du 20 juin 2024 modifiant l'article 44 de la loi n° 2023-1059 du 20 novembre 2023 d'orientation et de programmation du ministère de la justice, actant le transfert des compétences du Juge des Libertés et de la Détention à un Magistrat du siège du Tribunal Judiciaire pour le contrôle des mesures privatives et restrictives de libertés en droit des étrangers et dans le domaine des soins sans consentement.

**décide :**

**Article 1 :** Délégation est donnée à Madame Jacinthe DUPONT-BILLON, Attachée d'Administration Hospitalière Responsable du service des usagers, en l'absence ou empêchement simultanés du Directeur et de Monsieur François-Xavier CORBIN, Directeur adjoint chargé par intérim des Usagers afin de signer :

1. Les correspondances et les documents administratifs courants afférents à l'instruction des affaires relevant du service des usagers, notamment relatifs à la facturation de l'activité hospitalière,
2. Les décisions du Directeur :
  - afférentes à l'admission en soins psychiatriques (en cas ou non de péril imminent ou d'urgence),
  - afférentes à une ré-hospitalisation suite à la réintégration d'un programme de soins,
  - maintenant les soins psychiatriques en hospitalisation complète ou en programme de soins,
  - autorisant une sortie accompagnée,

- autorisant une sortie non accompagnée d'une durée maximale de 48h,
- autorisant ou modifiant un programme de soins,
- mettant fin à une mesure de soins psychiatriques,
- afférentes au changement de situation d'un patient (soins somatiques ou autres...),
- afférentes à la saisine du Magistrat du siège du Tribunal Judiciaire

3. Les correspondances du Directeur afférentes :

- à la mise en œuvre de poursuites à l'encontre d'usagers décidées en lien avec la Trésorerie des Hôpitaux yonnais,
- à la constitution du (des) collèges de professionnels prévu(s) à la législation,
- aux accusés de réception des notifications d'ordonnances du Magistrat du siège du Tribunal Judiciaire signifiées au Directeur de l'hôpital,

4. Les documents afférents aux situations de décès de patients ou résidents.

**Article 2 :** Sont exclus de la présente délégation de signature :

1. Les contrats engageant le Centre Hospitalier Georges Mazurelle, tant vis à vis du personnel de l'Établissement que de tout organisme extérieur,
2. Les marchés publics,
3. Les documents concernant les affaires financières, les systèmes d'information et le numérique, autres domaines d'attribution du Directeur Adjoint en charge des Usagers.

**Article 3 :** Lorsqu'elle usera de la présente délégation, Madame Jacinthe DUPONT-BILLON fera précéder sa signature de la mention :

Pour le Directeur et par délégation,  
L'Attachée d'Administration Hospitalière  
Responsable du service des usagers

**Article 4 :** La présente décision prend effet à compter du 17 octobre 2024. Elle annule et remplace la précédente décision.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 17 octobre 2024

L'Attachée d'administration hospitalière  
Responsable du service des usagers



Jacinthe DUPONT-BILLON

Centre Hospitalier Georges Mazurelle  
Le Directeur  
EPSM Vendée  
Philippe PARET

Vu, le Directeur Adjoint par intérim en charge des Usagers,



François-Xavier CORBIN

**Diffusion générale**

**Autres destinataires :**

- |  |   |
|--|---|
| - Directeur                                | - Intéressée et dossier de l'intéressée |
| - ARS Délégation Territoriale de la Vendée | - Président du Conseil de Surveillance  |
| - Trésorier des Hôpitaux                   | - RAA                                   |
| - Intranet                                 | - Equipe de direction élargie           |

Centre Hospitalier Georges Mazurelle

85-2024-10-18-00003

Décision n°2024/2131 Portant délégation de signature à Mme Valérie ROUSSEAU Adjoint des cadres hospitaliers au service des Usagers.

**Décision portant délégation de signature à Madame Valérie ROUSSEAU  
Adjoint des cadres hospitaliers au service des Usagers**

**Le Directeur**

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L 6112-2, L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-35,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 11 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Philippe PARET Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Vendée Centre Hospitalier Georges Mazurelle et de l'EHPAD Les Roches à Château Guibert à compter du 18 septembre 2023,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 07 août 2023 portant nomination de Monsieur François-Xavier CORBIN, Directeur des affaires médicales, des affaires générales, des relations territoriales, de la Culture et du Mécénat à l'EPSM de Vendée Georges Mazurelle, Directeur adjoint à l'EPSM de Vendée Georges Mazurelle et à l'EHPAD Les Roches à compter du 1er juillet 2023,
- Vu la décision n° 805/2023 du 7 avril 2023 de l'affectation de Madame Jacinthe DUPONT-BILLON, Attachée d'Administration Hospitalière, en qualité de responsable du service des usagers à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023,
- Considérant le départ en mutation à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 de Madame Corinne JACQ, Directrice adjointe chargée des Affaires Financières, des Usagers, des Systèmes d'Information et du Numérique,
- Vu la note de service n°18-2024 de Philippe PARET, Directeur Général, en date du 21 juin 2024 relative à la gouvernance et l'organisation de la Direction des Affaires Financières, des Usagers, des Systèmes d'information et du Numérique à compter du 1<sup>er</sup> août 2024,
- Vu la décision n°2024/1418 en date du 22 juillet 2024 de Philippe PARET, Directeur général, portant délégation de signature à Monsieur François-Xavier CORBIN, Directeur adjoint chargé par intérim des Usagers à compter du 1<sup>er</sup> août 2024,
- Vu le décret n° 2024-570 du 20 juin 2024 modifiant l'article 44 de la loi n° 2023-1059 du 20 novembre 2023 d'orientation et de programmation du ministère de la justice, actant le transfert des compétences du Juge des Libertés et de la Détention à un Magistrat du siège du Tribunal Judiciaire pour le contrôle des mesures privatives et restrictives de libertés en droit des étrangers et dans le domaine des soins sans consentement.

**décide :**

**Article 1 :** Délégation est donnée à Madame Valérie ROUSSEAU, Adjoint des cadres Hospitaliers au service des Usagers, en l'absence ou empêchement simultanés du Directeur, de Monsieur François-Xavier CORBIN, Directeur adjoint chargé par intérim des Usagers et de Madame Jacinthe DUPONT-BILLON, Attachée d'Administration Hospitalière Responsable du Service des Usagers, afin de signer :

1. Les correspondances et les documents administratifs courants afférents à l'instruction des affaires relevant du service des usagers, notamment relatifs à la facturation de l'activité hospitalière,
2. Les décisions du Directeur,
  - afférentes à l'admission en soins psychiatriques (en cas ou non de péril imminent ou d'urgence),
  - afférentes à une ré-hospitalisation suite à la réintégration d'un programme de soins,

- maintenant les soins psychiatriques en hospitalisation complète ou en programme de soins,
- autorisant une sortie accompagnée,
- autorisant une sortie non accompagnée d'une durée maximale de 48h,
- autorisant ou modifiant un programme de soins,
- mettant fin à une mesure de soins psychiatriques,
- afférentes au changement de situation d'un patient (soins somatiques ou autres...),
- afférentes à la saisine du Magistrat du siège du Tribunal Judiciaire

3. Les documents afférents aux situations de décès de patients ou résidents.

**Article 2** : Sont exclus de la présente délégation de signature :

1. Les contrats engageant le Centre Hospitalier Georges Mazurelle, tant vis à vis du personnel de l'Etablissement que de tout organisme extérieur,
2. Les marchés publics,
3. Les documents concernant les autres domaines d'attribution du Directeur Adjoint chargé par intérim des Usagers.

**Article 3** : Lorsqu'elle usera de la présente délégation, Madame Valérie ROUSSEAU fera précéder sa signature de la mention :

Pour le Directeur et par délégation,  
Valérie ROUSSEAU, Adjoint des Cadres Hospitaliers au service des Usagers

**Article 4** : Cette décision prend effet à compter du 18 octobre 2024. Elle annule et remplace la précédente décision.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 18 octobre 2024

L'adjoint des cadres hospitaliers  
au service des Usagers

Valérie ROUSSEAU

Le Directeur

Vu, le Directeur Adjoint chargé par intérim des Usagers,

François-Xavier CORBIN

**Diffusion générale**

**Autres destinataires :**

- |  |   |
|--|---|
| - Directeur                                | - Intéressée et dossier de l'intéressée |
| - ARS Délégation Territoriale de la Vendée | - Président du Conseil de Surveillance  |
| - Trésorier des Hôpitaux                   | - RAA                                   |
| - Intranet                                 | - Equipe de direction élargie           |